

**Extrait du registre des délibérations du
Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes Les Rives de la Laurence**

Séance ordinaire du 28 mars 2023

L'an 2023, le 28 mars 2023 à 18h30, les conseillers communautaires de la Communauté de communes Les Rives de la Laurence, légalement convoqués se sont réunis au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Frédéric DUPIC.

PRESENTS :

MM. Frédéric DUPIC, Philippe GARRIGUE, Pierre COTSAS, Hubert LAPORTE, Olivier LAFEUILLADE, Luc DUTRUCH, Harrag KOUTCHOUK, Pierre SEVAL, Pierre DURAND, José MARTIN, Mmes Sylvie BRISSON, Emmanuelle FAVRE, Nanou LAURENTJOYE, Céline BAGOLLE,

EXCUSES :

Madame Laetitia DA COSTA ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre COTSAS
Madame Alice PLATRIEZ ayant donné pouvoir à Madame Emmanuelle FAVRE
Monsieur Cédric CHALARD ayant donné pouvoir à Céline BAGOLLE
Madame Sylvie AYAYI ayant donné pouvoir à Monsieur Hubert LAPORTE
Monsieur Pascal COURTAZELLES
Madame Sybil PHILIPPE
Madame Sylvie FONTENEAU

ABSENTE :

Madame Céline MAZIERES

Secrétaire de séance : Monsieur José MARTIN

Date de convocation : 14/03/2023

Nombre de Conseillers : 22

Nombre de Conseillers en exercice : 22

Nombre de Conseillers présents ou représentés : 18

Nombre de suffrages exprimés : 17

D.2023-03-19 : Affectation du résultat 2022 Budget Annexe « assainissement non collectif »

Après avoir voté le compte administratif 2022 du budget annexe « assainissement non collectif », sur proposition du Président, le Conseil Communautaire doit procéder à l'affectation du résultat 2022 de la façon suivante :

Résultat de la section d'exploitation à affecter

- Résultat de l'exercice	Excédent	3 850,30
	Déficit	

- Résultat reporté de l'exercice antérieur
(Ligne 002 du C.A.)
- Résultat de clôture à affecter (A 1)
- (A 2)

Déficit

Excédent 25 304,17

Déficit

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de la section d'investissement de l'exercice
- Résultat reporté de l'exercice antérieur
(Ligne 001 du C.A.)
- Résultat comptable cumulé R 001
D 001
- Dépenses d'investissements engagés non mandatées
- Recettes d'investissement restant à réaliser
- Solde des restes à réaliser
- (B) Besoin (-) Réel de financement

Excédent 0

Déficit

Excédent

Déficit

Excédent 0

Déficit

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

Résultat excédentaire (A1) 25 304,17

En couverture du besoin réel de financement (B)

Dégagé à la section d'investissement
(Recette budgétaire au compte R 1068)

En dotation complémentaire en réserve
(Recette budgétaire au compte R 1068)

SOUS TOTAL (R 1068)

En excédent reporté à la section de fonctionnement
(Recette non budgétaire au compte 110/ligne R 002
du budget N+1) 25 304,17

TOTAL (A1) 25 304,17

Résultat déficitaire (A2) en report au compte débiteur

(Recette non budgétaire au compte 119/ déficit reporté
à la section de fonctionnement D 002)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement

Dépenses

D 002 Déficit reporté

➤ Recettes

R 002 Excédent reporté 25 304,17

Section d'Investissement Dépenses

D 001 Solde d'exécution année N-1

➤ Recettes

R 001 Solde d'exécution N-1

R 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- Approuver l'affectation de résultat 2022 du budget annexe « Assainissement non collectif ».

Fait à Saint-Loubès, le 28 mars 2023

Le Président



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'José MARTIN', is written above the printed name.

José MARTIN

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat
- Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 05/04/2023

Reçu en préfecture le 05/04/2023

Publié le



ID : 033-243301249-20230328-2023_03_19-DE